

**Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes**  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Délégation à la Mer et au Littoral  
92 boulevard Gambetta – BP 629  
62321 Boulogne-sur-Mer Cédex

Objet : Avis de l'Ifremer portant sur la récolte par les pêcheurs à pied de moules échouées au-delà des gisements, en dehors des bâches d'eau

*Affaire suivie pour la DDTM62 par Mme X*

*Affaire suivie pour l'Ifremer par M Fabien Lebon, M David Devreker, M Julien Normand, M Yann Reynaud, M Alain Lefebvre*

V/réf. : FP/FP/23-1027

N/Réf. : DC/MMN/2024.009

IFREMER Iso 9001 - Processus P9 : 24-003

Boulogne-sur-Mer, le 16 janvier 2024,

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant la récolte par les pêcheurs à pied de moules échouées au-delà des gisements, en dehors des bâches d'eau. La demande concerne essentiellement 3 points :

- 1- Comment s'assurer que les moules échouées sont encore vivantes ?
- 2- La qualité sanitaire des moules échouées présente-t-elle un risque pour la santé du consommateur après traitement ?
- 3- Dans quel délai après la tempête, la récolte pourrait-elle être effectuée ?

### Dossier reçu par l'Ifremer

Le dossier de demande d'avis reçu le 04 décembre 2023 comporte en pièce jointe :

- La décision du Préfet de Région Normandie autorisant, jusqu'au 30 avril 2024, le CRPMEM des Hauts-de-France, par le biais de pêcheurs à pied professionnels, à utiliser à titre expérimental une époussette dénommée "pluche" pour récolter les moules échouées dans les bâches du gisement du Portel.

### Observations de l'Ifremer

Pour répondre au 1<sup>er</sup> point, globalement si une moule est bien fermée, elle peut être considérée comme vivante. Néanmoins il serait nécessaire de connaître l'espérance de vie d'une moule hors de l'eau, ce qui peut dépendre de plusieurs variables : de la température (s'il fait chaud, l'espérance de vie des moules diminue certainement hors de l'eau), du taux d'oxygénation de l'eau ou des réserves de nourriture de la moule. Des études complémentaires seraient nécessaires pour pouvoir répondre à cette question. Cependant, même si une moule est vivante, cela ne signifie pas qu'elle est forcément sans risque pour la consommation humaine (voir point 2).

Pour le 2<sup>nd</sup> point, il est difficile de donner une qualité sanitaire sur des moules échouées hors de l'eau, donc potentiellement moribondes, sur plusieurs cycles de marées. Un suivi spécifique serait nécessaire. Les moules vivent fixées au substrat grâce au byssus, qui est

conçu pour résister aux contraintes mécaniques induites par les tempêtes. Si les moules sont détachées, il est probable que le byssus s'est trouvé fragilisé ce qui suggère que les moules elles-mêmes ne sont pas en bonne santé. Cet affaiblissement peut résulter d'une maladie ou d'un stress physiologique.

D'une manière générale, il n'est pas recommandé de consommer des individus affaiblis ou malades.

Pour le 3ème point, on ne peut pas savoir quand précisément les moules se sont détachées (au début de la tempête, en fin de tempête, lors de la tempête précédente ?). Sans ces éléments, il est difficile de donner un délai précis pour la récolte des moules. Mais selon une approche par le risque, nous ne recommandons pas de consommer des moules détachées.

Il y a ainsi trop d'incertitudes liées à la consommation de moules échouées hors bâches d'eau, et la levée des incertitudes est rendue difficile par le fait qu'il est quasi-impossible de savoir quand les moules ont été "arrachées" par les tempêtes.

### Avis de l'Ifremer

En conclusion, l'Ifremer émet **un avis défavorable** à la récolte de moules échouées hors des bâches d'eau et préconise de se référer à la DGAL quant au risque que cela pourrait représenter pour le consommateur.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Administrateur, en l'expression de nos salutations très distinguées



Xavier HARLAY  
Directeur du Centre Ifremer Manche Mer du Nord

#### Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

#### Centre Manche Mer du Nord

150, quai Gambetta  
62200 Boulogne-sur-mer  
France  
+33 (0)3 21 99 56 00

#### Siège Social

1625 route de Sainte-Anne  
CS 10070  
29280 Plouzané  
France  
R.C.S. Brest B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00032  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)2 98 22 40 40

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)